



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions  
Front Desk  
Mailstop 1004  
14200 Green Timbers Way  
Surrey, BC V3T 6P3

OR

FAX : 778-290-6110

OR

EMAIL : [patty.yi@rcmp-grc.gc.ca](mailto:patty.yi@rcmp-grc.gc.ca)

**REQUEST FOR PROPOSAL  
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE  
DEMANDE DE  
PROPOSITION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

<b>Title – Sujet</b> Abris à déploiement rapide		<b>Date</b> 2020 June 24
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> M2989-9-0421/A		<b>Amendment No. – N° de la modification</b> 004
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b>		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At /à :</b>	<b>1400</b>	<b>PDT (Pacific Daylight Time)</b>
<b>On / le :</b>	<b>2020 juin 30</b>	
<b>F.O.B. – F.A.B</b> See herein — Voir aux présentes	<b>GST – TPS</b> See herein — Voir aux présentes	<b>Duty – Droits</b> See herein — Voir aux présentes
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Instructions</b>		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b>  Patty Yi ( <a href="mailto:patty.yi@rcmp-grc.gc.ca">patty.yi@rcmp-grc.gc.ca</a> )		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b> 236-334-9653		<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b> 778-290-6110

<b>Delivery Required – Livraison exigée</b> See herein — Voir aux présentes	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b> See herein — Voir aux présentes
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:</b>	
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>	<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

La présente modification porte sur les points suivants :

- Questions et réponses
- Modifications apportées à la DP

### **QUESTIONS ET RÉPONSES :**

Q1. Les abris à déploiement rapide requis dans la DP doivent-ils être identiques au dessin fourni ou peuvent-ils avoir une conception différente?

R1. Le besoin prévoit que tous les abris à déploiement rapide soient construits conformément au dessin.

Q2. Pouvons-nous demander une copie électronique et un dessin des modèles 3D pour les abris dans un format qui peut être modifié et non un format PDF? Quel logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO) a été utilisé pour réaliser le dessin (Solid Works, Auto Desk Inventor)?

R2. La GRC ne possède que le PDF qui lui a été fourni.

Q3. Selon le dessin fourni, il est indiqué de n'utiliser que des matériaux en aluminium et en acier inoxydable. Différentes qualités d'aluminium sont spécifiées dans la DP; cependant, nous n'avons pas trouvé d'information sur la qualité d'acier inoxydable. Étant donné que les abris serviront à l'extérieur, peut-on envisager l'utilisation d'acier inoxydable 316?

R3. Les abris à déploiement rapide doivent être fabriqués avec de l'aluminium pour des raisons de poids. Aucune référence à l'acier inoxydable n'a pu être trouvée sur le dessin comme tel.

Q4. Veuillez indiquer les spécifications relatives au revêtement en poudre, s'il y a lieu.

R4. Les exigences de base relatives au revêtement en poudre sont décrites dans la spécification générale. Il n'y a pas de spécification applicable au revêtement en poudre en tant que tel.

Q5. Le dessin de l'abri à déploiement rapide ne donne aucune information sur les installations électriques. Veuillez indiquer si l'abri doit être doté d'un système d'éclairage. L'abri sur le dessin fourni est-il préfabriqué? La structure de l'abri a-t-elle été vérifiée et approuvée par un ingénieur en structures?

R5. Aucune ingénierie électrique ou structurelle n'est applicable au présent besoin.

Q6. À la page 18, section 1.4 de la DP, on mentionne la norme CSA W59.2. Devons-nous fournir une certification de soudage pour les pièces soudées de l'abri?

R6. La mention de la norme visait à souligner l'importance de la qualité de la soudure pour assurer l'intégrité de l'abri. Aucune certification de soudage n'est requise. Les soudures peuvent être inspectées visuellement par la GRC.

Q7. Sur le dessin fourni pour l'abri à déploiement rapide, seules des pièces en aluminium et en acier inoxydable sont montrées. À la page 20 de la DP, section 2.4, on mentionne la galvanisation à chaud. Pouvez-vous fournir des détails sur les pièces qui doivent être galvanisées?

R7. Toutes les pièces qui ne sont pas en aluminium doivent être galvanisées à chaud pour éviter la corrosion. Il s'agit généralement de pièces utilisées pour effectuer des réglages, comme celles du pied (tiges, boulons, rondelles, etc.). Veuillez également vous référer au paragraphe 3.

Q8. À la page 20 de la DP, section 3.2, on mentionne que « les surfaces à poudrer doivent d'abord être passées au jet de sable ». Les pièces en aluminium ne sont pas destinées à être sablées; elles doivent être nettoyées avec un produit alcalin pour éliminer les salissures en surface, puis rincées à fond. Pouvez-vous confirmer si cette méthode est acceptable?

R8. Le processus mentionné a bien fonctionné lors de travaux précédents. Toute autre méthode appropriée qui respecte ou dépasse cette exigence, et qui n'augmente pas les coûts pour la GRC, est acceptable.

Q9. À la page 19 de la DP, section 2.2.4, on mentionne que l'abri doit être étanche. Veuillez indiquer l'indice requis de protection contre les infiltrations.

R9. Le paragraphe 2.2.4 stipule que l'abri doit être étanche, mais aucun indice de protection contre les infiltrations n'est applicable ou indiqué. Une construction droite, des soudures de qualité et l'installation d'un joint d'étanchéité aux portes conforme aux spécifications respecteraient le besoin.

Q10. 3.2 Revêtement en poudre :

La DP indique que le revêtement en poudre est un produit Tiger qui doit être appliqué après le sablage complet de l'abri. Il est généralement reconnu dans l'industrie que les produits Tiger ne sont pas de qualité industrielle. Il y a certainement sur le marché d'autres marques supérieures aux produits Tiger. Je suppose que dans les conceptions antérieures, il a dû y avoir des problèmes d'adhérence, ce qui justifie la demande de sablage. Cela pose un problème de qualité de finition; à moins que le revêtement en poudre choisi ne soit un produit texturé, la surface sablée devra être poncée pour lisser la surface, ce qui satisfait au paragraphe 2.1, partie b : « Les matériaux seront exempts de malfaçon nuisant à leur solidité, leur durabilité ou leur apparence, et seront de la meilleure qualité commerciale pour les utilisations précisées ».

La procédure industrielle standard consisterait à laver d'abord le métal à l'acide, puis à le laver à chaud et à haute pression. Le matériau est ensuite séché au four, puis la poudre est appliquée. La poudre de qualité industrielle est ensuite cuite au four. En suivant cette méthode, on n'a presque plus de garantie sur plusieurs années de revêtement de produits industriels tels que les abris de télécommunication de la GRC, les carrosseries et les plateformes de camions, et bien plus encore.

Accepteriez-vous nos méthodes et un produit industriel de meilleure qualité au lieu de la méthode et du matériel demandés?

R10. Le but du sablage est la préparation de l'aluminium pour le revêtement en poudre Tiger Drylac ou l'équivalent. Il s'agit d'une exigence minimale dans le cadre de la DP qui a déjà répondu au besoin prévu. Un produit équivalent ou supérieur est acceptable, à condition que le coût pour la GRC n'augmente pas. L'abri à déploiement rapide se veut une solution transportable à faible coût pour une utilisation en cas d'urgence, ce qui ne justifie pas les mêmes normes que les autres abris de télécommunication de la GRC, les carrosseries de camion, etc.

Q11. L'entreprise Coastal Powder-Coat utilise le revêtement de polyester SuperDurable de Beyond Powder Coatings, qui contient un vernis assurant une protection supplémentaire contre les UV. Cet ajout au produit permet de bonifier de 50 à 65 % les résultats des essais au brouillard salin.

Veuillez noter que pour des conditions environnementales extrêmes, telles que l'eau salée (de mer), nous pouvons également appliquer un apprêt en poudre avant d'appliquer la couche finale. Cela augmente encore plus l'épaisseur et la durabilité. Mais cette application, elle est nécessaire.

**3.3 Couleur** : Intérieur blanc : Est-il acceptable d'avoir un excès de vert sur l'intérieur blanc ou doit-il être parfaitement blanc? Nous pouvons faire les deux, mais dans le premier cas il faut masquer l'entrée de porte, ce qui augmente les coûts.

R11. Pour des raisons d'uniformité, il ne doit pas y avoir de peinture en excès.

Q12. **1.3 Dessins** : Y a-t-il des fichiers de CAO disponibles pour la construction, ou l'entrepreneur doit-il redessiner les abris à déploiement rapide?

R12. La GRC n'a que le dessin fourni en format PDF.

Q13. 2.2.3 Portes : J'aimerais recommander une variante de cette conception pour améliorer la qualité du joint. Une fois le contrat attribué, la GRC entamera-t-elle des discussions sur les améliorations recommandées qui n'ont aucune incidence sur les coûts?

R13. Une fois le contrat attribué, le fournisseur peut discuter des aspects techniques du projet avec le responsable technique de la GRC.

Q14. Veuillez confirmer si le revêtement en poudre requis doit respecter la spécification militaire suivante : MIL-PRF-32348. Le seul vert forêt mat de Tyger Drylac est le revêtement en poudre de grade militaire réservé aux applicateurs autorisés. Nous pouvons fournir un vert forêt mat, mais il serait plus brillant que celui mentionné dans la spécification militaire (niveau de brillance de 25 % par rapport à 2-6 % dans la spécification militaire).

R14. La GRC fera une exception pour la couleur du revêtement en poudre Tyger Drylac. Le fournisseur doit envoyer des spécifications pour la solution de rechange au vert forêt.

Q15. Est-il permis que certaines pièces spécifiées comme étant des extrusions en aluminium soient fabriquées à partir de tôles d'aluminium profilées? Cela comprend les pièces suivantes :

- a. Languette de serrure de porte (feuille 4)
- b. Languette du cadre de serrure de porte (feuille 4)
- c. Support de boulon à T (feuille 4)

R15. Oui, les tôles d'aluminium sont acceptables (ces pièces ne sont pas censées être des extrusions).

Q16. Veuillez confirmer les matériaux de construction à utiliser pour l'ensemble de nivellement d'angle de la feuille 8. La tige filetée doit-elle être en aluminium ou en acier galvanisé à chaud? S'il s'agit d'acier galvanisé à chaud, la plaque de base doit-elle être également en acier galvanisé à chaud pour être soudée à la tige filetée?

R16. Tous les composants de l'ensemble de nivellement d'angle doivent être en acier galvanisé à chaud (plaque de base, tige filetée, écrous et rondelles). La plaque de base et la tige sont en acier soudé.

Q17. Serait-il permis de fabriquer l'échelle à partir d'un seul tuyau plié aux extrémités selon la forme requise, plutôt que de la fabriquer à partir de tuyaux droits et de coudes soudés?

R17. Les montants de l'échelle sont faits d'un seul tuyau continu courbé en haut et en bas; le dessin montre les détails du rayon de courbure. Il peut être interprété faussement comme étant soudé en haut et en bas à un tuyau droit). Aux fins de clarification, la main courante est faite d'un seul tuyau.

Q18. Le crochet de mât de la feuille 5 présente une forte courbure de 90 degrés à l'intérieur du crochet, ce qui n'est pas possible si la tige est une seule barre ronde coudée. Un rayon d'environ ¾ po est-il autorisé à l'intérieur ou la tige doit-elle être coupée en onglet et soudée pour correspondre au rayon intérieur prononcé?

R18. Les crochets doivent être fabriqués à partir d'une seule tige coudée ayant un rayon intérieur admissible. (Les crochets ne sont pas des pièces coupées en onglet).

Q19. La date de livraison obligatoire du 15 août, conformément au point 6.4.2 de la DP initiale, ne nous semble pas raisonnable.

R19. La GRC a indiqué à la page 1 de la DP : « Livraison exigée » et « Livraison proposée ». Veuillez indiquer la date de livraison proposée dans la case « Livraison proposée ». Veuillez également consulter les modifications apportées à la DP ci-jointe.

Q20. Qui était le fabricant précédent et quand l'abri a-t-il été produit, s'il a été produit auparavant?

R20. Les contrats précédents sont affichés sur le site [achatsetventes.gc.ca](https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-provisionnement/avis-d-attribution/PW-16-00749810-001) : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-provisionnement/avis-d-attribution/PW-16-00749810-001>

Q21. Quel est le bon numéro de la DP : 20200422/a, M2989-9-0421/A ou M2989-9-4022?

R21. Cela a été corrigé : M2989-9-0421/A

Q22. Veuillez mettre en ligne les photos d'assemblages spécifiques.

R22. Les photos ont été mises en ligne.

Q23. À la page 20, section 3.3 – Couleurs, les spécifications prévoient une finition par revêtement en poudre avec une couleur blanche à l'intérieur et une couleur verte à l'extérieur. Nos fournisseurs de peinture en poudre nous indiquent que cela est très difficile à faire et que si cela peut être fait, cela peut être extrêmement coûteux. La GRC acceptera-t-elle un revêtement en poudre de la même couleur à l'intérieur et à l'extérieur?

R23. La palette de couleurs reste inchangée : blanc à l'intérieur et vert à l'extérieur.

Q24. Serait-il possible d'obtenir une prolongation de la date de clôture des soumissions?

R24. Une prolongation de la date de clôture ne sera pas accordé.

**Modifications apportées à la DP :**

**SUPPRIMER 6.4.2 Date de livraison** et **INSÉRER** ce qui suit :

**6.4.2 Date de livraison**

La GRC demande que les produits livrables initiaux soient reçus au plus tard le 15 août 2020. Les soumissionnaires sont priés d'indiquer la date de livraison proposée à la page 1 de la DP si la date du 15 août 2020 ne peut être respectée.

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**